**MISE EN ŒUVRE DE L’INTERDICTION D’ATTRIBUER OU D’EXECUTER DES CONTRATS DE LA COMMANDE PUBLIQUE AVEC LA RUSSIE**

Annexe 4 au cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

**ACCORD-CADRE RELATIF AU CONTRÔLE DE COÛTS PAR L’ASSISTANCE A MAITRISE D’OUVRAGE DES MARCHES PUBLICS DE COMMUNICATION ET DE CONSEIL ET ACHATS MEDIAS**

**Document commun aux 2 lots**

Consultation n° **CCC\_SIG\_2025\_01**

Afin de se conformer aux dispositions du Règlement (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n°833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, interdisant d'attribuer ou de poursuivre l'exécution de tout marché public ou contrat de concession avec les personnes de nationalité russe, ou avec les personnes, organismes ou entités détenues par une personne russe, je soussigné [PRENOM NOM] agissant en qualité de représentant légal, au nom et pour le compte de la société [A COMPLETER] dont le siège social est situé [A COMPLETER] immatriculée au RCS de [A COMPLETER] sous le numéro [A COMPLETER] (la « Société ») atteste sur l’honneur :

* ne pas être un ressortissant russe ou une personne physique ou morale, une entité ou un organisme établi sur le territoire russe ;
* ne pas être détenu à plus de 50 %, et ce de manière directe ou indirecte, par une entité établie sur le territoire russe ;
* ne pas être une personne physique ou morale, une entité ou un organisme agissant pour le compte ou sur instruction d’une entité établie sur le territoire russe ou d’une entité détenue à plus de 50 % par une entité elle-même établie sur le territoire russe ;

* ne pas recourir à un sous-traitant, un fournisseur ou toute entité se trouvant dans l’un des trois cas susmentionnés, et pour lequel le montant des prestations représente plus de 10 % de la valeur du marché.

|  |  |
| --- | --- |
| **Date** | **Signature** |
| à compléter | Prénom / Nom :  Qualité : |